

Table des matières

COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – DOSSIERS PRESENTES PAR MONSIEUR LE MAIRE 3

DOSSIER N°2019-82 - FINANCES - BUDGET COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N°1 - DOSSIER PRESENTE PAR CHRISTOPHE BEGON 3

DOSSIER N°2019-83-FINANCES - BUDGET EAU - DECISION MODIFICATIVE N°1 - DOSSIER PRESENTE PAR CHRISTOPHE BEGON..... 6

DOSSIER N°2019-84-FINANCES - BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°1 - DOSSIER PRESENTE PAR CHRISTOPHE BEGON 8

DOSSIER N°2019-85-NOTIFICATION D'ATTRIBUTION D'AIDES DIRECTES POUR LES COMMERÇANTS, ARTISANS ET SERVICES AVEC POINT DE VENTE - DOSSIER PRESENTE PAR MONSIEUR LE MAIRE 9

DOSSIER N°2019-86-ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES A BUT NON LUCRATIF - EXAMEN D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION « LES PASSIONNES DU VELO » - DOSSIER PRESENTE PAR CHRISTOPHE LALLEMAND 10

DOSSIER N°2019-87-AFFAIRES SCOLAIRES - AIDE AU DEPART EN CLASSES DECOUVERTES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE MARCEL PAGNOL - DOSSIER PRESENTE PAR CATHERINE RIOUX..... 10

DOSSIER N°2019-88-RESIDENCE SENIOR RUE DU VOLVON - VENTE D'UNE PARTIE D'UN FOSSE COMMUNAL - DOSSIER PRESENTE PAR GERARD DUBOIS..... 11

DOSSIER N°2019-89-EXERCICE D'UN MANDAT SPECIAL ET MODALITE DE PRISE EN CHARGE - DOSSIER PRESENTE PAR CHRISTOPHE BEGON 11

DOSSIER N°2019-90-INTEMPERIES DU 15 SEPTEMBRE 2019 DANS LA VILLE JUMEELE DE NUEVO BAZTAN - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - DOSSIER PRESENTE PAR MONSIEUR LE MAIRE 12

DOSSIER N°2019-91-EXERCICE D'UN MANDAT SPECIAL ET MODALITE DE PRISE EN CHARGE - DOSSIER PRESENTE PAR CHRISTOPHE BEGON 12



Le 1^{er} octobre Deux Mille Dix-neuf à 20 H 00, les membres composant le Conseil municipal de la commune de VEAUICHE se sont réunis, salle des conseils, sous la présidence de Monsieur Christian SAPY, Maire, après avoir dûment été convoqués, dans les délais légaux, le 24 septembre 2019.

PRESENTS : Christian SAPY, Martine DEGOUTTE, Christophe BEGON, Valérie TISSOT, Gérard DUBOIS, Catherine RIOUX, Christophe LALLEMAND, Bertrand VALLA, Véronique BADET, Suzanne LYONNET, Elise FAYOLLE, Brigitte CHANCRIN, Pascal CELLIER, Pascale OLLAGNIER, Michel BONNAND, Sabine MARSANNE, Muriel BOREL, Christine LA MARCA (D'ANGELO), Julien MAZENOD, Mathilde MAGDINIER, Alexandre BADET, Monique GIRARDON, Michel CHAUSSENDE, Olivier JOURET, Sylvie VALOUR

Excusés avec pouvoir : Jean-Christophe CHOMAT, Claire GANDIN,

Excusés sans pouvoir : Alain RIEU, Eric LEONE,

SECRETAIRE DE SEANCE : Christine LA MARCA (D'ANGELO)

POUVOIRS déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mandants

Jean-Christophe CHOMAT,
Claire GANDIN

Mandataires

Martine DEGOUTTE
Monique GIRARDON

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux ainsi qu'à l'approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 juillet 2019

➔ En l'absence de remarque le compte rendu du 30 juillet 2019 est approuvé par le Conseil municipal

Christine LA MARCA (D'ANGELO) est désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance tenante ainsi qu'à la présentation des dossiers.

Compte-rendu de la délégation de signature consentie au titre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Dossiers présentés par Monsieur le Maire

↳ **Décision Administrative n°2019-14**

Encaissement d'un chèque d'un montant de 15 000 € euros émanant de la compagnie d'assurances GROUPAMA, correspondant au règlement complémentaire et définitif du dossier sinistre tempête survenu sur le Château DE NAZELLE rue Barthélémy Villemagne le 06 mars 2017.

↳ **Décision Administrative n°2019-15**

Encaissement d'un chèque d'un montant de 1 000 € euros émanant de la compagnie d'assurances GROUPAMA, correspondant à l'obtention du recours du dossier sinistre du 06 février 2019. Un mât d'éclairage avait été endommagé sur un îlot central rue du Stade par un tiers.

↳ **Décision Administrative n°2019-16**

Marché relatif aux travaux de rénovation d'ouvertures aux écoles Maternelles Glycines et Marcel Pagnol et à la Mairie attribué à la Société BORY Alex Métallerie Menuiserie, ZA Les Epalits - 42610 SAINT ROMAIN LE PUY.

Le marché est signé pour un montant total de prestation après négociations s'élevant à 62 500,00 Euros H.T., soit un montant T.T.C. de 75 000,00 Euros.

Les travaux devront être réalisés hors périodes scolaires sur les vacances de la Toussaint de 2019 soit sur les semaines 43 et 44.

Dossier n°2019-82 - Finances - Budget Commune - Décision modificative n°1 - Dossier présenté par Christophe BEGON

Christophe BEGON rappelle que les décisions modificatives sont de la compétence de l'assemblée délibérante. Elles viennent modifier les autorisations initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année, tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre budgétaire.

Considérant que cette décision modificative est l'occasion de revoir au plus près les besoins de crédits nécessaires à la réalisation du service public,

Christophe BEGON dépose sur le bureau de l'assemblée la décision modificative n°1 du budget Commune et demande au Conseil de bien vouloir l'approuver.

Le Conseil municipal, à la majorité (22 POUR et 5 CONTRE), approuve la décision modificative n°1 du budget Commune présentée ci-dessous.

COMMUNE : Budget Fonctionnement recette

n° de chapitre	libellé	Budget Primitif	Proposé	Décision modificative	Budget n-1
13	atténuation de charges	400 000,00 €	- €	400 000,00 €	380 000,00 €
70	produits des services	400 000,00 €	- €	400 000,00 €	417 000,00 €
73	impôts et taxes	6 945 000,00 €	- 60 000,00 €	6 885 000,00 €	6 912 265,00 €
74	dotations et participations	972 500,00 €	22 990,00 €	995 490,00 €	1 030 848,03 €
75	autres produits gestion courante	492 000,00 €	- €	492 000,00 €	130 000,00 €
77	produits exceptionnels	30 500,00 €	- €	30 500,00 €	500 500,00 €
42	opération d'ordre	55 276,79 €	7 641,19 €	62 917,98 €	225 481,03 €
	excédent de fonctionnement N-1	671 718,65 €	- €	671 718,65 €	889 192,90 €
	TOTAL	9 966 995,44 €	- 29 368,81 €	9 937 626,63 €	10 485 286,96 €

COMMUNE : Budget Fonctionnement dépense

n° de chapitre	libellé	Budget Primitif	Proposé	Décision modificative	Budget n-1
11	Charges générales	2 535 900,00 €	34 500,00 €	2 570 400,00 €	2 856 730,00 €
12	Charges du personnel	4 300 000,00 €	- €	4 300 000,00 €	4 100 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 071 844,00 €	- €	1 071 844,00 €	1 093 869,00 €
66	Intérêts	220 000,00 €	- €	220 000,00 €	230 000,00 €
67	Autres charges financières	70 000,00 €	- €	70 000,00 €	77 000,00 €
22	Dépenses imprévues	366 642,84 €	- 66 626,37 €	300 016,47 €	350 152,76 €
23	VIR SECTION INVESTISSEMENT	1 200 000,00 €	- €	1 200 000,00 €	1 400 000,00 €
42	Amt	202 608,60 €	2 757,56 €	205 366,16 €	377 535,20 €
	TOTAL	9 966 995,44 €	- 29 368,81 €	9 937 626,63 €	10 485 286,96 €

COMMUNE : Budget Investissement recette

n° de chapitre	libellé	Budget Primitif	Proposé	Décision modificative	Budget n-1
13	Subventions investissement	709 902,00 €	40 372,00 €	750 274,00 €	1 108 428,19 €
16	Emprunts et dettes	500 000,00 €	- €	500 000,00 €	- €
10	Dotations fonds divers	1 843 715,57 €	- €	1 843 715,57 €	1 557 287,08 €
24	Produits de cession	1 515 000,00 €	- €	1 515 000,00 €	810 000,00 €
21	Virement de la section fonctionnement	1 200 000,00 €	- €	1 200 000,00 €	1 400 000,00 €
40	Opérations d'ordre	202 608,60 €	2 757,56 €	205 366,16 €	377 535,20 €
41	Opération patrimonial		- €		1 660 709,93 €
	excédent d'investissement N-1	2 666 319,09 €	0,01 €	2 666 319,10 €	3 832 379,33 €
	TOTAL	8 637 545,26 €	43 129,57 €	8 680 674,83 €	10 746 339,73 €

COMMUNE : Budget Investissement dépense

n° de chapitre	libellé	Budget Primitif	Proposé	Décision modificative	Budget n-l
204	SUBV EQUIPEMENT	138 671,83 €	- 100 000,00 €	38 671,83 €	370 975,51 €
1987100	INTEGRATION VOIRIES LOT	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	21 391,74 €
2003101	CONCESSIONS CIMETIERE	30 000,00 €	- €	30 000,00 €	34 221,53 €
2010105	ACQUISITION FONCIERE	812 011,43 €	- €	812 011,43 €	943 308,68 €
2013102	REAMENAGEMENT MAIRIE	152 882,23 €	- €	152 882,23 €	358 747,83 €
2013103	RESTRUCTURATION CENTRE BOURG	2 251 587,70 €	30 372,00 €	2 281 959,70 €	2 082 790,93 €
2014102	SECURITE VIDEO PROTECTION	170 000,00 €	- €	170 000,00 €	20 271,20 €
2014103	ABORDS DE GARE	150 000,00 €	- 100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
2015101	VESTIAIRES DU STADE DE FOOTBALL		- €		26 598,18 €
2015102	VEILLE FONCIERE (EPORA)	996 000,00 €	- €	996 000,00 €	1 188 080,00 €
2016101	TRAVAUX D'ACCESSIBILITE	133 104,36 €	- €	133 104,36 €	312 770,98 €
2016104	AMENAGEMENTS PIETON				5 000,00 €
2016105	RESTRUCTURATION CRECHE-BIB				28 510,80 €
2016106	REHAB FOYER DES TRAVAILLEURS	682 504,00 €	- €	682 504,00 €	295 956,00 €
2017100	EQUIPEMENT ET TVX GENE 2017	52 824,84 €	- 24 576,45 €	28 248,39 €	595 174,18 €
2017101	REQUALIFICATION CITE SAINT LAURENT HT	10 871,18 €	- 10 000,00 €	871,18 €	174 788,00 €
2018100	EQUIPEMENT ET TVX GENE 2018	550 577,09 €	- 75 000,00 €	475 577,09 €	1 436 563,21 €

2018101	CREATION D'UN GROUPE SCOLAIRE	200 000,00 €	- €	200 000,00 €	200 000,00 €
2019100	EQUIPEMENT GENERAUX	70 000,00 €	100 000,00 €	170 000,00 €	
2019101	TRAVAUX VOIRIE ET EAU PLUVIALE	806 233,81 €	- 265 307,17 €	540 926,64 €	
2019102	INVESTISSEMENTS ECOLES	192 000,00 €	30 000,00 €	222 000,00 €	
2019103	INVESTISSEMENTS AUTRES BATIMENTS PUBLICS	138 000,00 €	- 30 000,00 €	108 000,00 €	
2019104	TRAVAUX ELECTRICITE EXTERIEURE	250 000,00 €	- €	250 000,00 €	
2019105	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	25 000,00 €	- €	25 000,00 €	
2019106	RUE VILLEMAGNE / CHEMIN DES GRANGES - RESEAUX ET VOIRIE		280 000,00 €	280 000,00 €	
2019107	ROUTE DE SAINT BONNET - RESEAUX ET VOIRIE		190 000,00 €	190 000,00 €	
2019108	AVENUE PACCARD ET ABORDS - RESEAUX ET VOIRIE		10 000,00 €	10 000,00 €	
16	EMPRUNTS ET DETTES	750 000,00 €	- €	750 000,00 €	715 000,00 €
40	OPERATION D ORDRE	55 276,79 €	7 641,19 €	62 917,98 €	225 481,03 €
41	OPERATION PATRIMONIALE				1 660 709,93 €
	TOTAL	8 637 545,26 €	43 129,57 €	8 680 674,83 €	10 746 339,73 €

Dossier n°2019-83-Finances - Budget eau - Décision modificative n°I - Dossier présenté par Christophe BEGON

Christophe BEGON rappelle que les décisions modificatives sont de la compétence de l'assemblée délibérante. Elles viennent modifier les autorisations initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année, tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre budgétaire.

Considérant que cette décision modificative est l'occasion de revoir au plus près les besoins de crédits nécessaires à la réalisation du service public,

Christophe BEGON dépose sur le bureau de l'assemblée la décision modificative n°I du budget de l'Eau et demande au Conseil de bien vouloir l'approuver.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°I du budget de l'Eau présentée ci-dessous

EAU : Budget Fonctionnement recette

n° de chapitre	libellé	Budget Primitif	Proposé	Décision modificative	Budget n-1
70	produits des services	1 172 000,00 €	- €	1 172 000,00 €	1 214 500,00 €
77	produits exceptionnels	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	2 140,00 €
42	Opération d'ordre	10 565,15 €	- €	10 565,15 €	10 565,15 €
	Excédent de fonctionnement	521 453,98 €	- €	521 453,98 €	346 272,20 €
	TOTAL	1 706 019,13 €	- €	1 706 019,13 €	1 573 477,35 €

Eau : Budget Fonctionnement dépense

n° de chapitre	libellé	Budget Primitif	Proposé	Décision modificative	Budget n-1
11	Charges générales	656 900,00 €	- €	656 900,00 €	694 900,00 €
12	Charges du personnel	130 000,00 €	- €	130 000,00 €	120 000,00 €
14	Atténuation de produits	158 000,00 €	- €	158 000,00 €	126 067,00 €
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
66	Intérêts	6 000,00 €	- €	6 000,00 €	9 000,00 €
67	Autres charges financières	515 371,34 €	0,32 €	515 371,02 €	228 548,99 €
23	VIR SECTION INVESTISSEMENT	150 000,00 €	- €	150 000,00 €	300 000,00 €
42	Amt	79 747,79 €	0,32 €	79 748,11 €	84 961,36 €
	TOTAL	1 706 019,13 €	- €	1 706 019,13 €	1 573 477,35 €

Eau : Budget Investissement recette

n° de chapitre	libellé	Budget Primitif	Proposé	Décision modificative	Budget n-1
10	Dotations fonds divers	147 000,00 €	- €	147 000,00 €	100 000,00 €
21	Virement de la section fonctionnement	150 000,00 €	- €	150 000,00 €	300 000,00 €
40	Opérations d'ordre	79 747,79 €	0,32 €	79 748,11 €	84 961,36 €
	excédent d'investissement N-1	565 908,02 €	- €	565 908,02 €	673 726,17 €
	TOTAL	942 655,81 €	0,32 €	942 656,13 €	1 158 687,53 €

EAU : Budget Investissement dépense

n° de chapitre	libellé	Budget Primitif	Proposé	Décision modificative	Budget n-1
2008100	AEP renforcement réseaux	189 919,79 €	- €	189 919,79 €	319 479,85 €
2010101	Equipements et travaux généraux	253 094,31 €	- €	253 094,31 €	340 565,97 €
2013100	AEP Villemagne	150 000,00 €	30 000,00 €	120 000,00 €	150 000,00 €
2013103	AEP Masourenok	170 076,56 €	119 999,68 €	50 076,88 €	170 076,56 €
2015100	AEP gare et Planchet	120 000,00 €	70 000,00 €	50 000,00 €	120 000,00 €
2019100	AEP CH des granges		100 000,00 €	100 000,00 €	
2019101	AEP Route de St Bonnet		100 000,00 €	100 000,00 €	
2019102	AEP Paccard et abords		20 000,00 €	20 000,00 €	
16	EMPRUNTS ET DETTES	49 000,00 €	- €	49 000,00 €	48 000,00 €
40	OPERATION D ORDRE	10 565,15 €	- €	10 565,15 €	10 565,15 €
	TOTAL	942 655,81 €	0,32 €	942 656,13 €	1 158 687,53 €

**Dossier n°2019-84-Finances - Budget assainissement - Décision modificative n°I -
Dossier présenté par Christophe BEGON**

Christophe BEGON rappelle que les décisions modificatives sont de la compétence de l'assemblée délibérante. Elles viennent modifier les autorisations initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année, tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre budgétaire.

Considérant que cette décision modificative est l'occasion de revoir au plus près les besoins de crédits nécessaires à la réalisation du service public,

Christophe BEGON dépose sur le bureau de l'assemblée la décision modificative n°I du budget de l'Assainissement et demande au Conseil de bien vouloir l'approuver.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°I du budget assainissement présentée ci-dessous

Dossier n°2019-84

Finances Budget Assainissement

Décision modificative n°I

Assainissement : Budget Fonctionnement recette

n° de chapitre	libellé	Budget Primitif	Proposé	Décision modificative	Budget n-I
70	produits des services	515 000,00 €	- €	515 000,00 €	572 000,00 €
77	produits exceptionnels	- €	- €	- €	200,00 €
42	Opération d'ordre	78 798,22 €	- €	78 798,22 €	78 798,22 €
	Excédent de fonctionnement	221 898,15 €	- €	221 898,15 €	145 960,59 €
	TOTAL	815 696,37 €	- €	815 696,37 €	796 958,81 €

Assainissement : Budget Fonctionnement dépense

n° de chapitre	libellé	Budget Primitif	Proposé	Décision modificative	Budget n-I
11	Charges générales	200 000,00 €	39 500,00 €	239 500,00 €	201 550,00 €
12	Charges du personnel	18 000,00 €	- €	18 000,00 €	8 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	6 000,00 €	- €	6 000,00 €	6 000,00 €
66	Intérêts	55 000,00 €	- €	55 000,00 €	51 000,00 €
67	Autres charges financières	170 591,67 €	- 39 500,00 €	131 091,67 €	190 450,68 €
23	VIR SECTION INVESTISSEMENT	200 000,00 €	- €	200 000,00 €	150 000,00 €
42	Amt	166 104,70 €	- €	166 104,70 €	189 958,13 €
	TOTAL	815 696,37 €	- €	815 696,37 €	796 958,81 €

Assainissement : Budget Investissement recette

n° de chapitre	libellé	Budget Primitif	Proposé	Décision modificative	Budget n-1
13	Subventions investissement	1 027 672,60 €	- €	1 027 672,60 €	203 166,00 €
10	Dotations fonds divers	150 000,00 €	- €	150 000,00 €	228 734,20 €
16	Emprunts	1 000 000,00 €	- €	1 000 000,00 €	2 000 000,00 €
21	Virement de la section fonctionnement	200 000,00 €	- €	200 000,00 €	150 000,00 €
40	Opérations d'ordre	166 104,70 €	- €	166 104,70 €	189 958,13 €
41	Opération patrimoniales	60 000,00 €	- €	60 000,00 €	7 744,55 €
	excédent d'investissement N-1	791 200,33 €	- €	791 200,33 €	592 155,19 €
	TOTAL	3 394 977,63 €	- €	3 394 977,63 €	3 371 758,07 €

Assainissement : Budget Investissement dépense

n° de chapitre	libellé	Budget Primitif	Proposé	Décision modificative	Budget n-1
2008100	Renforcement réseaux	164 298,14 €	- €	164 298,14 €	165 498,14 €
2011102	Équipement et travaux généraux	87 711,21 €		87 711,21 €	90 061,71 €
2013100	EU Villemagne	40 797,00 €	100 000,00 €	140 797,00 €	40 797,00 €
2013102	EU Masourenok	167 280,68 €	- 100 000,00 €	67 280,68 €	167 280,68 €
2015101	EU Abords gare/Planchet	50 000,00 €	- €	50 000,00 €	10 000,00 €
2016100	Mise aux normes du réseaux	2 596 092,38 €	- 670 000,00 €	1 926 092,38 €	2 696 577,77 €
2019100	EU CH des Granges		250 000,00 €	250 000,00 €	
2019101	EU Route de St Bonnet		370 000,00 €	370 000,00 €	
2019102	EU Paccard et abords		50 000,00 €	50 000,00 €	
16	EMPRUNTS ET DETTES	150 000,00 €		150 000,00 €	115 000,00 €
40	Opération d'ordre	78 798,22 €		78 798,22 €	78 798,22 €
41	Opération patrimoniales	60 000,00 €		60 000,00 €	7 744,55 €
	TOTAL	3 394 977,63 €	- €	3 394 977,63 €	3 371 758,07 €

Dossier n°2019-85-Notification d'attribution d'aides directes pour les commerçants, artisans et services avec point de vente - Dossier présenté par Monsieur le Maire

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'instruction du gouvernement NORINTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issus de la loi NOTRe,

Vu la délibération n°1511 de l'Assemblée plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 15 et 16 décembre 2016, portant adoption du SRDEII,

Vu le règlement « d'Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente » adopté en mai 2017 par la Commission Permanente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et par le Conseil Communautaire de Forez-Est le 28 février 2018,

Vu la délibération n°2018-78 en date du 24 juillet 2018 du Conseil Municipal de la ville de Veauche portant approbation de la mise en place d'un dispositif d'aides directes pour les commerçants, artisans et services avec point de vente,

Vu l'avis favorable du comité d'instruction de la Communautés de Communes de Forez-Est en date du 17 septembre 2019,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention, présentés par les chambres consulaires et examinés lors du comité d'instruction de CCFE en date du 17 septembre 2019.

Considérant que le comité d'instruction a émis un avis favorable pour les demandes de subventions des entreprises suivantes :

Chrystelle BORNAT, boucherie charcuterie traiteur en magasin. Investissement dans du matériel professionnel : Réfection du sol du laboratoire en résine, changement du four de cuisson et achat d'une machine à fabriquer les étiquettes.

Montant total du projet : 20 809 € HT

Montant d'investissements retenus : 20 809 € HT
Subvention sollicitée auprès de la commune : 2 000 €
Subvention sollicitée auprès de la communauté de communes Forez-Est : 2 000 €
Subvention sollicitée auprès de la région : 4 162 €

**Hervé CROZET, boucherie charcuterie traiteur ambulant sur les marchés.
Investissement dans du matériel professionnel : Achat d'un véhicule magasin.**

Montant total du projet : 156 000 € HT
Montant d'investissements retenus : 40 000 € HT
Subvention sollicitée auprès de la commune : 2 000 €
Subvention sollicitée auprès de la communauté de communes Forez-Est : 2 000 €
Subvention sollicitée auprès de la région : 8 000 €

**Valérie BRUYAT, tabac presse loto l'Yvalroch. Rénovation des vitrines et façade.
Acquisition de matériel afin de développer et créer de nouvelles activités telles que la
délivrance des titres de transports TIL**

Montant total du projet : 36 774 € HT
Montant d'investissements retenus : 36 774 € HT
Subvention sollicitée auprès de la commune : 2 000 €
Subvention sollicitée auprès de la communauté de communes Forez-Est : 2 000 €
Subvention sollicitée auprès de la région : 7 355 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité,
- autorise Monsieur le Maire à notifier les subventions attribuées dans le cadre du dispositif « Aides aux commerces, artisans et services avec point de vente » aux entreprises citées ci-dessus ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Dossier n°2019-86-Associations et autres organismes à but non lucratif - Examen d'une demande de subvention exceptionnelle - Association « Les passionnés du Vélo » - Dossier présenté par Christophe LALLEMAND

Christophe LALLEMAND fait part à l'assemblée de la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association « Les passionnés du Vélo » représentée par son Président, Bernard PUIPIER et dont le siège social se situe 33 Rue Barthélémy Villemagne à VEAUCHE.

Christophe LALLEMAND informe le Conseil municipal que cette association souhaite organiser une manifestation consacrée au vélo afin de rendre hommage à Messieurs André Michalet, Raymond Fayard et Maurice Menigot, trois personnes ayant joué un rôle majeur dans l'histoire du cyclisme local et régional.

Cette manifestation se déroulera les 5 et 6 octobre prochains, salle Emile Pelletier à Veauche.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 400 €uros à l'association « Les passionnés du Vélo » correspondant à une participation aux frais d'organisation de cette manifestation.

Dossier n°2019-87-Affaires scolaires - Aide au départ en classes découvertes de l'école élémentaire Marcel Pagnol - Dossier présenté par Catherine RIOUX

Catherine RIOUX informe le Conseil municipal que le Conseil Départemental de la Loire peut accorder des subventions pour l'organisation de séjour en classe découverte dans le cadre du développement touristique et culturel local.

Le séjour organisé par l'école élémentaire Marcel Pagnol répond au dispositif d'aide financière accordée par le Département. Il concerne deux classes de CE2 et CE2/CMI (soit 50 élèves) et se déroulera à Apinac (Loire).

Catherine RIOUX précise que, dans le cadre de cette aide financière attribuée par le Conseil départemental de la Loire qui pourrait représenter 10 €uros par jour et par élève soit la somme de 1 500 €uros, la Commune doit répondre à des modalités d'attribution de cette participation, notamment :

- participation de la commune d'au minimum 500 €uros par classe et par séjour,
- la durée minimale du séjour doit être de 3 jours/2 nuits,
- seront privilégiés les séjours clés en main associant des nuitées en hébergements collectifs et des visites auprès de prestataires extérieurs.

Le coût du projet est estimé à 6730 € TTC.

Considérant que toutes les conditions sont réunies pour répondre à la demande du Conseil départemental de la Loire dans le cadre de l'attribution de cette subvention,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à verser la subvention à l'école élémentaire Marcel Pagnol dans le cadre de l'organisation dudit séjour de l'année scolaire 2019-2020 de l'ordre de 1 000 € sur présentation par l'école d'un justificatif de voyage.
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention pouvant être allouée par le Conseil Départemental de la Loire dans le cadre du séjour en classes découvertes organisé par l'école élémentaire Marcel Pagnol,
- autorise Monsieur le Maire à encaisser la subvention d'un montant de 1 500 €uros, allouée par le Conseil Départemental de la Loire dans le cadre dudit séjour,
- autorise Monsieur le Maire à reverser la subvention à l'école élémentaire Marcel Pagnol dans le cadre de l'organisation dudit séjour.

Dossier n°2019-88-Résidence sénior rue du Volvon - Vente d'une partie d'un fossé communal - Dossier présenté par Gérard DUBOIS

Gérard DUBOIS rappelle que la société SCCV Clos bien vivre, filiale de la société Thomas, a obtenu un permis de construire pour un village sénior au 58 rue du Volvon le 14 octobre 2015.

Le terrain d'assiette de ce projet jouxte un fossé communal anciennement cadastré ZC 53 sur une longueur d'environ 220 m.

M. NUIRY, représentant de la société THOMAS, propose le transfert d'une partie de ce fossé à la société THOMAS et une autre partie à sa filiale SCCV clos bien vivre, afin de permettre l'aménagement d'un chemin piétonnier tout le long du projet.

Cette partie de fossé est divisée en deux nouvelles parcelles destinées à être cédées pour l'euro symbolique en contrepartie des travaux d'aménagement dudit fossé et de sa zone de drainage.

La répartition se ferait de la façon suivante : parcelle ZC 1269 pour une surface de 73 m² cédée à la société THOMAS, parcelle ZC 1270 pour une surface de 140 m² cédée à la SCCV clos bien vivre. Ces deux sociétés s'engagent à aménager le fossé par un drain qui permettra l'évacuation des eaux pluviales,

L'évaluation du service du domaine en date du 11 septembre 2019 estime à 7 € HT le m² l'emprise de la partie du fossé destinée à être cédée,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la cession des parcelles mentionnées à la société THOMAS et à sa filiale SCCV clos bien vivre pour l'euro symbolique,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la vente du fossé qui sera traitée par l'étude de Maître BRUNEL, Notaire à SAINT-GALMIER.

Dossier n°2019-89-Exercice d'un mandat spécial et modalité de prise en charge - Dossier présenté par Christophe BEGON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en son article L. 2123-18 : les élus municipaux peuvent être sollicités pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de leurs missions courantes. Ces missions doivent faire l'objet d'un mandat spécial octroyé par délibération du Conseil Municipal.

Considérant l'organisation du prochain Congrès des Maires de France qui se déroulera à Paris, Porte de Versailles du 19 au 21 novembre 2019,

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5 000 maires et adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales.

Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'Etat vis à vis des communes.

La participation des maires présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

A cette occasion M. le Maire sera accompagné de C. Lallemand, C. Rioux, M. Degoutte, B. Valla et C. Begon, chacun participera aux ateliers en lien avec sa délégation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de donner un mandat spécial aux élus du conseil municipal qui se déplaceront à l'occasion du congrès des maires, et de prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées.

Dossier n°2019-90-Intempéries du 15 septembre 2019 dans la ville jumelée de Nuevo Baztán - Subvention exceptionnelle - Dossier présenté par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que de terribles intempéries ont frappé notre ville jumelle espagnole de Nuevo Baztán ce dimanche 15 septembre 2019.

Durant cette journée mais également durant toute la nuit qui suivit, d'énormes quantités d'eau se sont abattues sur la ville entraînant une paralysie totale des infrastructures routières, de gros problèmes d'approvisionnement en électricité et des inondations importantes dans tous les secteurs de la ville.

D'énormes dégâts ont été constatés aussi bien dans les structures municipales que chez les particuliers. Les crédits nécessaires figurent au Budget Commune – Dépenses de fonctionnement – article 6745.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, par solidarité avec notre ville jumelle de Nuevo Baztán et afin de faire face aux difficultés financières auxquelles elle est confrontée, d'allouer une subvention exceptionnelle de 5 000,00 € à la municipalité de Nuevo Baztán afin de l'aider dans son action en faveur de la population sinistrée.

Dossier n°2019-91-Exercice d'un mandat spécial et modalité de prise en charge - Dossier présenté par Christophe BEGON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en son article L. 2123-18 : les élus municipaux peuvent être sollicités pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de leurs missions courantes. Ces missions doivent faire l'objet d'un mandat spécial octroyé par délibération du Conseil municipal.

Déplacement en lien avec notre ville jumelle de Neu Isenburg (Allemagne)

Madame Valérie TISSOT, adjointe chargée des jumelages, de la culture et de l'animation, se rendra en Allemagne du 25 au 27 octobre 2019 dans le cadre de l'organisation de réunions de travail. Celles-ci se dérouleront en présence des élus de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon, également jumelée à Neu Isenburg et des membres des associations de jumelage de Veauche et d'Andrézieux.

Ces réunions de travail auront pour objet, les différentes rencontres et échanges qui se dérouleront prochainement dans nos villes jumelles, notamment, les échanges avec les associations de jumelage mais également avec les jeunes collégiens, la participation de l'école du cirque allemand au prochain festival Par Monts et par Veauche, le 50^{ème} anniversaire du jumelage qui se fera courant 2020 en Allemagne...

Déplacement en lien avec notre ville jumelle de Nuevo Baztán (Espagne)

Monsieur le Maire et Madame Martine DEGOUTTE, première Adjointe, ont accepté l'invitation de notre ville jumelle lors des prochaines Fêtes de la fondation qui se dérouleront du 11 au 14 octobre 2019.

A l'occasion de ce déplacement, seront organisées des réunions de travail qui se dérouleront également en présence des membres de l'association Veauche Jumelages. Seront abordés les prochains échanges avec les associations de jumelage mais également le 10^{ème} anniversaire du jumelage qui se fera courant 2020 ...

Les élus représenteront la ville de Veauche et témoigneront de l'intérêt de notre commune pour la catastrophe climatique dont a été victime Nuevo Baztán le 15 septembre dernier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de donner un mandat spécial aux élus du conseil municipal qui se déplaceront à l'occasion de ces manifestations, et de prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ces déplacements sur la base des dépenses réelles effectuées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H35

Le Maire
Christian SAPY